

## Le territoire en 1831 et en 2009

Communauté de Communes

du  
**PAYS  
de  
PADIRAC**

ALVIGNAC LES EAUX



MIERS



LAVERGNE

Le premier article du Code de l'Urbanisme (art L.110) nous dit que « le territoire français est le patrimoine commun de la Nation. Chaque collectivité en est le gestionnaire et le garant... » Cela implique pour celle-ci la connaissance de ce territoire.

Au cours des siècles, les limites administratives ont changé, des communes se sont créées, d'autres ont disparu. De nombreuses mutations sociales, démographiques et économiques ont transformé notre environnement et notre façon de vivre. La déprise agricole, le développement touristique, l'extension des zones urbaines ont changé totalement notre cadre vie.

Une meilleure connaissance de ces métamorphoses au cours des siècles nous permettra de mieux définir des stratégies dans le but de préserver les valeurs naturelles propres à notre région.

**Hier 1831** : Statistique du département du Lot par Monsieur J.A DELPON

« Ce canton, est le plus étendu du département. Son territoire est calcaire. Toutefois il renferme, dans la partie qui touche au canton de St Céré, une formation argilo marneuse, où croissent de vigoureux châtaigniers, et où l'on cultive les pommiers et les poiriers. Le ruisseau d'Alzou, qui vient du canton de St Céré et va se confondre avec l'Ouyse avant de se rendre dans la Dordogne, le traverse de l'est à l'ouest. Quelques autres petits ruisseaux qui vont se jeter dans l'Alzou, ou directement dans la Dordogne, ou qui se perdent dans des gouffres, le parcourent sur d'autres points ; mais la plus grande partie du sol n'est point arrosée. On y voit de vastes étendues de pâturages ; les terres y sont en général peu fertiles. Il produit toutes les plantes céréales, mais peu de vin... Il est divisé en plusieurs communes qui sont Montvalent, Miers, Alvignac, Thégra, Gramat, Rocamadour, Couzou, Carluçet et le Bastit. »

*Alvignac, au sud de Miers a un sol calcaire et argileux. C'est dans cette commune que s'établissent les étrangers qui vont boire les eaux de Miers...*

*Miers et Padirac au sud de Montvalent a un sol en partie calcaire, en partie argileux. Dans la contrée argileuse naît la source minérale... Le sol calcaire présente le vaste abîme creusé à pic, appelé **Pui de padirac**...*

A noter : de 1801 à 1828, une partie du Padirac d'aujourd'hui faisait partie de Miers.

*Thégra sur un sol en partie calcaire, en partie argileux. Outre les plantes céréales, cette commune produit du seigle, des châtaignes et beaucoup de foin...*

A noter : la commune de **Lavergne**, indépendante avant la Révolution est réunie à Thégra jusqu'en 1836.

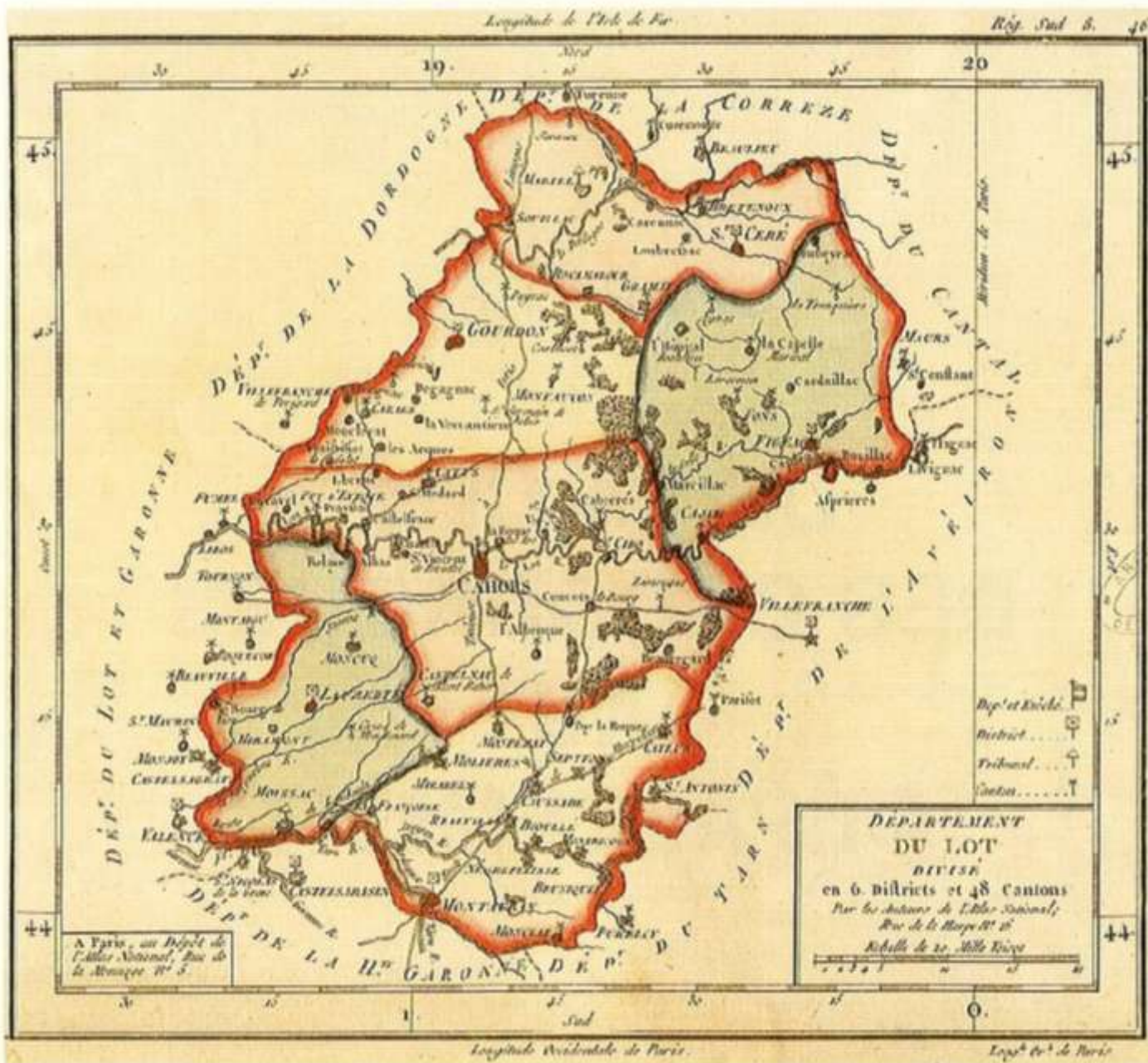
*Gramat au midi de Thégra est traversée par le ruisseau Alzou. La vallée au-dessous de la ville est étroite et bordée par d'énormes rochers à pic. Au-dessus elle est beaucoup plus large, entourée de coteaux argileux, et elle forme, à peu de distance de la ville, un vaste bassin cultivé en prairies...*

A noter : **Rignac** est attachée à Gramat depuis la Révolution jusqu'au 16 avril 1892 où elle redevint une commune indépendante.

*Mayrinhac, canton de St Céré (pas encore appelé Mayrinhac Lentour) a un sol varié, argileux sur la plus grande étendue, calcaire sur les hauteurs, marécageux sur quelques points. La partie argileuse offre, en différents endroits, du minéral de fer sulfuré radié...*



MAYRI NHAC-LENTOUR



**En 1790 :** Le département du Lot a été créé à la Révolution française, le 4 mars 1790 en application de la loi du 22 décembre 1789, à partir de la province du Quercy. Il était alors beaucoup plus étendu qu'aujourd'hui vers le sud, incluant notamment la ville de Montauban, mais fut amputé d'environ un quart de sa superficie au moment de la création du département de Tarn-et-Garonne en 1808 par la décision de Napoléon Ier.

Le grand département du Lot regroupait haut et bas Quercy en 6 districts (Cahors, Saint Céré, Gourdon, Figeac, Montauban, Lauzerte) 48 cantons et 494 municipalités. Sa population s'élevait à 414 090 habitants. Dans une France qui n'en comptait alors que 28 millions environ.

**En 2009 :** Le département du Lot fait partie de la région Midi-Pyrénées. Il est limitrophe des départements de la Corrèze, du Cantal, de l'Aveyron, de Tarn-et-Garonne, de Lot-et-Garonne et de la Dordogne.

Le Lot compte 176 000 habitants (au 1er janvier 2009, selon le nouveau décompte de l'INSEE), 340 communes, 24 communautés de communes, un contrat d'agglomération (Pays de Cahors), cinq pays (Pays de la Vallée de la Dordogne lotoise, Pays Bourrian, Parc naturel régional des Causses du Quercy, Pays Est-Quercy, Pays de Cahors et du sud du Lot).

\* Préfecture : Cahors (20 000 habitants)  
\* Sous-préfectures : Figeac (9 600 habitants) et Gourdon (4 900 habitants)



**Structures intercommunales du Département du Lot  
Les Communautés de Communes, les Pays et le Parc**

Janvier 2009

**Pays de la Vallée de la Dordogne Lotoise**

- Communautés de Communes adhérentes**
- Pays du Haut Quercy Dordogne
  - Pays de Sousceyrac
  - Pays de Souillac
  - Pays de Saint-Céré
  - Pays de Martel
  - Cere et Dordogne

**Pays de Figeac, du Ségala au Lot-Célé**

- Communautés de Communes adhérentes**
- Causse Ségala Limargue
  - Figeac Communauté
  - Pays du Haut-Ségala

- Communautés de Communes adhérentes**
- Catus
  - Quercy Bouriane
  - Sud Bouriane
  - Haute Bouriane
  - Pays de Salviac

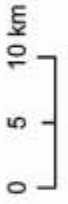
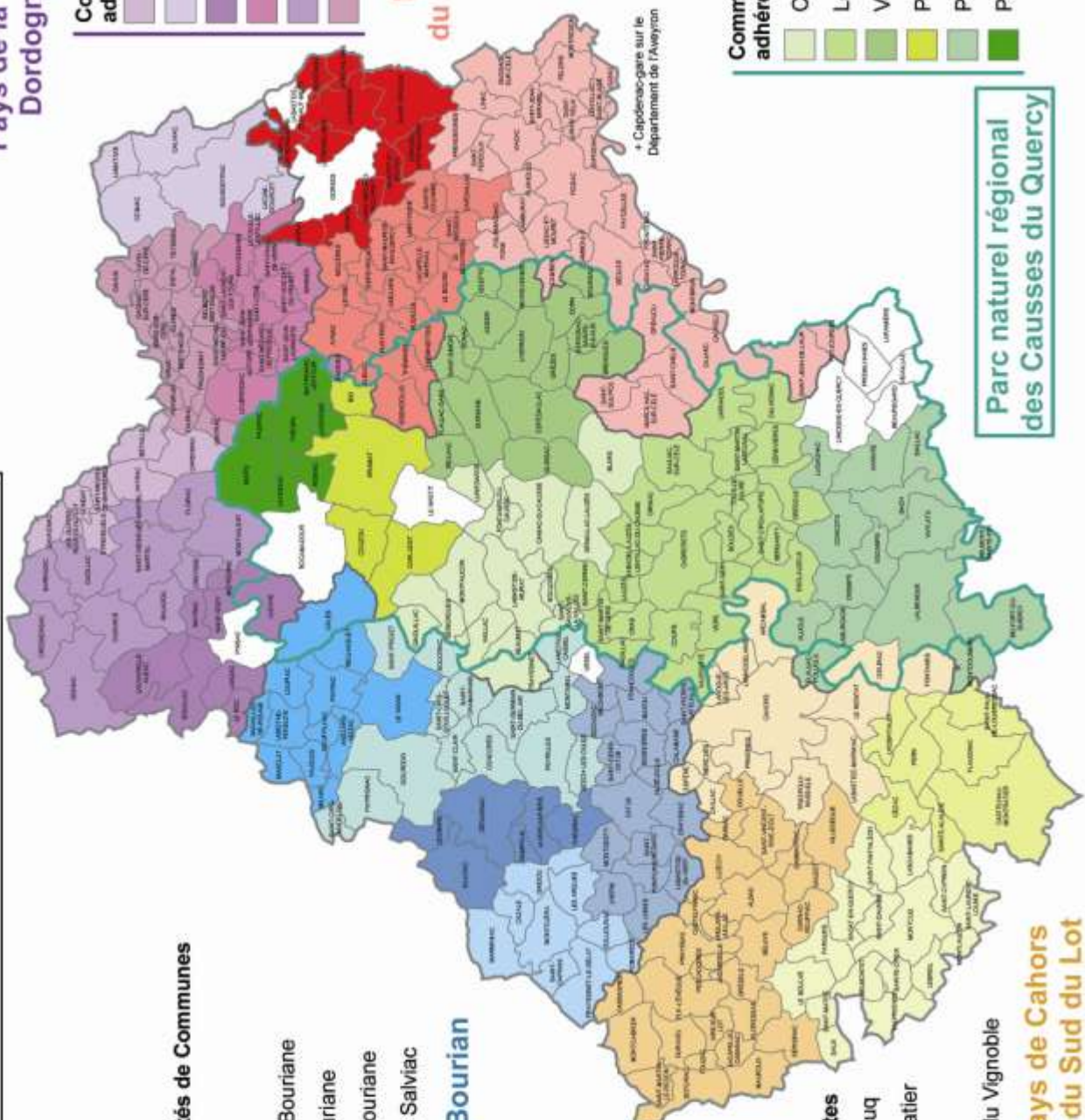
**Pays Bourian**

- Communautés de Communes adhérentes**
- Canton de Montcuq
  - Castelnau-Montratrier
  - Pays de Cahors
  - Vallée du Lot et du Vignoble

**Pays de Cahors et du Sud du Lot**

- Communautés de Communes adhérentes**
- Causse de Labastide-Murat
  - Lot-Célé
  - Vallée et Causse
  - Pays de Gramat
  - Pays de Lalbenque
  - Pays de Padirac

**Parc naturel régional des Causses du Quercy**



Commune	Superficie en 1831	Population en 1831	Superficie en 2009	Population en 2009 ( source INSEE)	Altitude
Alvignac (Alvignacois)	1303 hectares	731	1305 hectares	670	360 m
Mayrinhac-Lentour (Mayrinhacois)	1290 hectares	622	1558 hectares	481	340 m
Miers (Miersois)	2516 hectares	1280	2528 hectares	450	360 m
Padirac (Padiracois)			886 hectares	192	356 m
Rignac (Rignacois)	Rattaché avec Gramat		964 hectares	269	285 m
Thégra (Thégratois)	2151 hectares	1724	1282 hectares	501	370 m
Lavergne (Lavergnais)			882 hectares	443	311 m



RIGNAC



PADIRAC



THEGRA

**A**ujourd'hui 2009 : Le canton de Gramat est composé de 12 communes : Alvignac les Eaux, Bio (1831 : *canton de St Céré*), Carluçet, Couzou, Gramat, Le Bastit, Lavergne, Miers, Padirac, Rignac, Rocamadour et Thégra. Ce territoire est scindé en 2 communautés de communes : Le Pays de Padirac (7 communes avec Mayrinhac Lentour) et le pays de Gramat (4 communes : Bio, Gramat, Carluçet et Couzou). Le Bastit reste hors communauté et Rocamadour rejoint Souillac.

Nous le voyons les territoires ont évolué. On peut noter qu'en 1831, 12 communes faisaient partie du canton de Gramat, sans Bio mais avec Montvalent. En 1831, le canton avait 12044 habitants. En 2008, Gramat n'avait plus que 3705 h. et le canton 7787 environ... Certains hameaux ont disparu, la campagne se dépeuple, certaines cités deviennent « cités dortoirs »... Les hommes changent aussi. La démographie évolue : moins de naissances mais nous devenons plus vieux... Le XIX<sup>ème</sup> siècle nous a fait basculer vers d'une société agraire et artisanale dans une société à tendance commerciale et industrielle. Dans nos régions à vocation rurale, nous voyons disparaître les petites propriétés aux bénéfices de plus grandes. Ces changements transforment profondé-

ment aussi bien la politique, l'économie que notre environnement. Il est de notre devoir de veiller à ce que cette évolution, sans doute nécessaire, ne détruise pas totalement l'image et les « caractéristiques naturelles » de notre belle région.

**E**t demain : perspective 2014  
...

Une tentative de création de « grande communauté de communes » a échoué en 2009. Nous le savons, on nous le répète « Plus on est grand, plus on est fort » ! Il faut sans doute ajouter : « à condition d'être unis et en complet accord ! » C'est bien là, la difficulté. Reviendrons-nous vers les grandes régions que nous décrit la carte « le Lot de 1790 à 1808 » ? L'avenir qu'on nous dessine semble aller dans ce sens...

Quoi qu'il advienne, il reste de notre responsabilité de veiller à ce que notre patrimoine soit protégé, notre ruralité respectée et que notre région soit toujours un lieu où « il fait bon vivre »... !